

Image not found or type unknown



Plagia ou contrefaçon de marque

Par **Hadacha mohamed**, le **06/09/2009** à **01:29**

Bonjour, rnIl ya un an j'ai déposé à l' INPI les marques pizzadenuit et pizzabynight que j'exploite. rnIl ya 3 mois une personne enregistre à l' INPI pizzalanuit et pizza-night et les exploite. rnCela me porte préjudice au vue de la confusion dans l'esprit de ma clientèle. rnEt au vue de leur mauvaise qualité-service, cela engendre une mauvaise image pour ma société. rnYa t il un recours juridique ou un recours aupres de l' INPI ? rnEst ce que cela peut etre considéré comme contrefaçon ou plagia ? rnrnMerci